AR Prefecture

005-210500633-20250521-2025_A063-AI
Reçu le 21/05/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON

MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025-063
d'opposition à une déclaration préalable au nom de la commune de La Grave

Dossier n° DP 005063 25 00005

Date de dépôt :	**14/03/2025**
Date d'affichage de l'avis de dépôt :	**17/03/2025**
Complet le :	**27/03/2025**
Demandeur :	**Monsieur Jean-Paul CLOT**
Pour :	**Remplacement à l'identique des menuiseries (portes de garages + porte de service) et installation d'un coffret électrique**
Adresse du terrain :	**Route d'Emparis, Le Chazelet, à La Grave (05320)**

Le Maire de La Grave,

Vu la demande de déclaration préalable présentée le 14 mars 2025 par Monsieur Jean Paul CLOT, demeurant au 1 Rue de Fountou Le Chazelet à La Grave (05320) ;

Vu l'objet de la demande :

- pour le remplacement à l'identique des menuiseries (portes de garages + porte de service) et installation d'un coffret électrique ;
- sur un terrain cadastré AD497 situé au Route d'Emparis, Le Chazelet à La Grave (05320) ;
- sans création de surface de plancher ;

Vu le Code de l'urbanisme ;
Vu le Code du patrimoine ;
Vu l'arrêté du préfet de région n°05063-2018 du 1er octobre 2018 portant création d'une zone archéologique sur la commune de La Grave ;
Vu le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) de la commune de La Grave approuvé le 12 février 2009 et modifié le 04 juillet 2017 ;
Vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de La Grave approuvé le 8 septembre 2015 et modifié le 05 juillet 2021 ;
Vu l'avis défavorable de l'Architecte des Bâtiments de France, chef de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP) des Hautes-Alpes en date du 16 avril 2025 ;
Considérant que le projet est situé en zone Ua du P.L.U susvisé ;
Considérant que le projet est situé dans les zones B2 et R2 du PPRN susvisé ;
Considérant que le projet est situé dans le site inscrit de Hameaux du Chazelet et des Terrasses et abords à la Grave ;
Considérant que le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France ;
Considérant que le projet en l'état n'est pas de nature à s'insérer harmonieusement dans les perspectives paysagères du site inscrit ;
Considérant que l'Architecte de Bâtiments de France a refusé de donner son accord au motif que « La nature des matériaux utilisés n'est pas précisée, et le dessin des menuiseries non plus. Il manque une photographie couleur dans l'environnement lointain, qui permettrait d'observer le contexte environnant. Les menuiseries devront être dessinées et détaillées avec la nature du matériau, la référence de la couleur. Le dossier devra être complété pour permettre de s'assurer de la bonne intégration paysagère dans le site inscrit. »

ARRÊTE

Article Unique

Il est fait OPPOSITION à la déclaration préalable.

Fait à La Grave,
Le 21.05.2025

Le Maire,
Jean-Pierre PIC

MAIRIE DE LA GRAVE 05320

AR Prefecture

005-210500633-20250521-2025_A063-AI
Reçu le 21/05/2025

CONDITIONS DANS LESQUELLES LA PRESENTE AUTORISATION DEVIENT EXECUTOIRE

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS À LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif de Marseille d'un recours contentieux par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre chargé de l'urbanisme ou le Préfet pour les arrêtés délivrés au nom de l'Etat. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Visé en Préfecture le : 21/05/2025
Transmis le : 21/05/2025
Affiché le : 21/05/2025
Date de retrait de l'affichage : 22/07/2025